



## Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse et portant exécution de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

-----

Art. 29 du Règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse

7.	<b>Attestation formelle du gestionnaire que le personnel salarié et/ou bénévole répond aux critères d'honorabilité requise</b>
----	--

Par la présente,

le gestionnaire :	
-------------------	--

de l'activité :	
-----------------	--

sis à :	
---------	--

**atteste formellement que le personnel salarié et/ou bénévole répond aux critères d'honorabilité requise.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signatures : \_\_\_\_\_